

## Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Rapport annuel d'activités 2007 - Information du Conseil Municipal

*M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :*

### Contexte

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a rendu obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la transmission d'un rapport d'activité relatif à l'exercice écoulé à toutes les communes qui les constituent.

Conformément aux dispositions de l'article L5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activités, accompagné du compte administratif, doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil Municipal.

Le document réalisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, intitulé «Rapport d'activités 2007» a été communiqué à tous les Conseillers Municipaux. Il présente de manière synthétique l'activité par secteur de compétence, ainsi que les données financières correspondantes.

Après les précédentes années qui avaient vu la CAGB exercer de nouvelles compétences, l'année 2007 a été une année au cours de laquelle la Communauté d'agglomération a développé ses activités et a poursuivi sa structuration. A cet égard, on peut noter la création au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la Mission Prospective et Stratégie, mutualisée avec la Ville, et qui a permis de recentrer les ressources de la Communauté d'agglomération et de la Ville pour créer un outil de réflexion stratégique en appui aux élus et Directions en charge des politiques communautaires.

En effet, en 2007 la CAGB a continué de faire avancer les projets phares pour le développement de l'agglomération que sont notamment le projet de Transport en Commun en Site Propre, l'accueil de la gare TGV, ainsi que le projet de la Cité des Arts et de la Culture qui abritera le futur Conservatoire à Rayonnement Régional.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ces documents.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2008.*